

Des réglementations mises à jour

les Autorisations d'importation et Licences d'Exportations appliquées aux marchandises sensibles et les formalités liées à leurs échanges :

- Les biens à double usage [JOUE 15/11/16, règlement UE 2016/1969](#)
- Les matériels de guerre et assimilés [BOD 7143 du 14/11/2016](#)
- Les armes et munitions [BOD 7142 du 14/11/2016](#)

Le Tarif douanier 2017 est paru

De nombreuses modifications de nomenclatures douanières en corrélation avec la nouvelle version 2017 du Système Harmonisé de l'OMD applicable également en 2017

JOUE n° L 294 du 28 octobre 2016 : [EUROPA TARIF DOUANIER](#)

Le Système REX en clair :

Le système REX sera appliqué à partir du 1er Janvier 2017 par les pays bénéficiaires du SPG (*Système des Préférences Généralisé*).

Le système REX concerne la méthode (le document) pour certifier le caractère originaire des produits : la déclaration sur l'origine faite par l'exportateur prend la forme d'une mention du caractère originaire des produits sur une facture ou tout autre document commercial.

A compter du 1er janvier 2017, l'attestation d'origine remplace la déclaration d'origine sur facture.

Si vous disposez d'un statut d'exportateur agréé (EA) qui couvre le SPG, vous ne pourrez plus l'utiliser pour émettre des déclarations d'origine sur facture dans ce cadre.

L'autorisation d'EA devra donc être mise à jour pour en retirer le SPG.

Pour pouvoir émettre des attestations d'origine pour des envois supérieurs à 6 000€, vous devrez devenir exportateur enregistré. Dans l'attente, il vous sera toujours possible de faire viser des EUR.1 jusqu'au 31 décembre 2017.

L'export demeure une faiblesse française

Le déficit commercial pourrait s'élever à 48 milliards d'euros cette année.

125.000 entreprises françaises ont exporté en 2015, contre plus de 300.000 en Allemagne.

Selon une enquête de Business France, les principaux obstacles en France sont :

- les coûts de production (67%),
- les transports (51%)
- et la douane (50%).....

Il faut donc décrypter la technicité des transports et de la réglementation douanière pour que méconnaissance cesse de rimer avec contraintes !

La douane dans l'UE

- 4,8 millions d'entreprises enregistrées EORI (expéditeurs, destinataires, représentants en douane).
- Les entreprises OEA dans l'UE représentent plus de 70% du nombre d'exportations et d'importations.
- Plus de 98% des déclarations douane de l'UE sont dématérialisées.
- Plus de 90% des déclarations d'importation libérées en moins de 60 minutes.

Statistiques OEA au 13 décembre 2016

Les Pays Bas ont dépassés le millier d'entreprises Certifiées OEA F, laissant la France derrière avec 833 entreprises certifiées OEA F.

| | France | Pays Bas | Allemagne | | UE |
|--------------|--------------|--------------|--------------|--|---------------|
| AEO C | 376 | 371 | 3.430 | | 6.426 |
| AEO S | 203 | 110 | 48 | | 580 |
| AEO F | 833 | 1.029 | 3.430 | | 7.611 |
| Total | 1.412 | 1.510 | 5.989 | | 14.617 |